



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
4050, rue Principale,
Notre-Dame-de-Lourdes (Qc)
J0K 1K0
450-759-2277

OFFRE D'EMPLOI **Animateur du camp de jour**

Sous la responsabilité du coordonnateur de camp de jour et de la technicienne en loisirs, l'animateur planifie, organise et anime différentes activités auprès d'enfants âgés de 5 à 12 ans.

Tâches et responsabilités :

- *Participe à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités ;*
- *Anime et est responsable d'un groupe d'enfants âgés de 5 à 12 ans;*
- *Prépare le matériel nécessaire à l'animation des activités;*
- *Accompagne et assure la sécurité des enfants lors des activités spéciales et aux sorties ;*
- *Assure la sécurité et le développement des enfants sous sa responsabilité;*
- *Contrôle les présences et assure la gestion du groupe;*
- *Assure la gestion du service de garde;*
- *Veille à la propreté, à l'hygiène des locaux ;*
- *Faire respecter le code de vie.*
- *Peut être appelé à animer lors d'événements spéciaux chapeauté par la municipalité*

Exigences :

- *Avoir terminé son secondaire 4 en juin 2019 ;*
- *Expérience en animation auprès des enfants ;*
- *Être étudiant dans un domaine connexe (un atout);*
- *Capacité et facilité à travailler en équipe;*
- *Être dynamique, responsable et créatif);*
- *Être inscrit dans une institution scolaire en septembre;*
- *Être disponible pour les formations et la période de planification;*
- *Formation DAFA, Carte RCR, Premier secours, soins immédiats ou équivalents (un atout).*

Conditions de travail :

Salaire: Selon le salaire minimum en vigueur
Entre 35 et 40 heures par semaine
Début : 24 juin 2018
Fin : 16 août 2018

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 mai 2019 à midi

Bureau municipal de Notre-Dame-de-Lourdes
a/s Madame Stéphanie Dubuc
4050, rue Principale
Notre-Dame-de-Lourdes (Qc)
J0K 1K0

Télécopieur : 450-759-2055

Ou par courriel au loisirs@notredamedelourdes.ca

Pour informations : Stéphanie Dubuc, technicienne en loisirs, au 450-759-2277, p. 203

Il est à noter que l'emploi du masculin a pour seul but d'alléger le texte.